

**OBJET : PROGRAMME « ACCUEILLIR
LES ENFANTS EN SITUATION DE
HANDICAP ET A BESOINS
SPECIFIQUES »**

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 mars 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 34</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Martine MACHON à Gérard ARBOR ; Jean Paul PETIT à Denis SEJOURNE ; Pierre-Auguste FEUGIER à Evelyne LABRUDE</p>
--	---

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'appel à projet 2018 du Département de l'Isère renouvelant le soutien financier à l'accueil du public en situation de handicap,

CONSIDERANT le bilan positif de l'année de mise en œuvre du programme (2017) et d'expérimentation, dans son intégralité

Il est proposé au Conseil Communautaire de soutenir la poursuite du programme et, à ce titre, de répondre à l'appel à projets, sur les bases d'un projet mutualisé à l'échelle du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

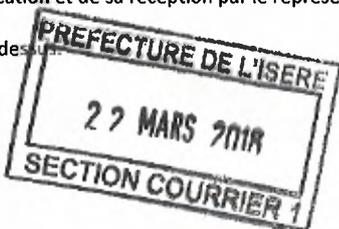
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 20 mars 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE